

## Séance du 18 décembre 2019

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 12/12/2019

Date d'affichage : 26/12/2019

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BAZIN Denis, ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient excusés : M. BELLÉE Pascal (procuration Mme LEDOUX) ;  
Mme NOURRY.

Était absente : Mme LEVALLOIS Mireille.

Mme LEDOUX, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 novembre 2019 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. M. Gratien ALLIX demande que son nom soit rajouté, il était présent. Après cette modification, il est approuvé à l'unanimité.

### I. Utilisation d'un crédit de trésorerie (visa 20/12/2019)

**ARTICLE 1** : M. le Maire de CARANTILLY est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de **70 000 €**.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de **10 000 €**. Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de **1 an non renouvelable**. Ce concours est assorti de **210 €** de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

**ARTICLE 2** : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur **Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil** (valeur de l'index neutralisé à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de **0,60 %**.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

**ARTICLE 3** : Le Conseil Municipal de Carantilly s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

**ARTICLE 4** : Le Conseil Municipal de Carantilly :

- autorise M. le Maire à intervenir au nom de la Commune de Carantilly à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.

- donne le cas échéant délégation à MM Bruno CORON et Erik DUFORT ainsi qu'à Mme Malika LEDOUX en leur qualité d'adjoint pour suppléer M. le Maire dans cette formalité.

## II. Vidéosurveillance de l'espace de tri sélectif (visa 20/12/2019)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'installer un système de surveillance de l'espace de tri sélectif situé route de Quibou.

Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en Préfecture et le récépissé de dossier complet a été délivré et sera examiné lors de la commission départementale de vidéoprotection de décembre 2019.

Après renseignements pris près de la Trésorerie, l'installation de ce système peut être imputée en section d'investissement au compte 21568. M. le Maire propose donc d'ouvrir des crédits sur cet article pour 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette ouverture budgétaire et autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152 (21) : voirie sécurité	2 000 €	
D 21568 (21) : vidéosurveillance espace de tri sélectif		2 000 €

## III. Virement de crédits section d'investissement (visa 20/12/2019)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au vol à l'atelier communal, il est nécessaire de racheter les matériels dérobés, à savoir un nettoyeur haute pression, un pack perceuse et meuleuse sans fil et une meuleuse filaire pour un montant total de 1 510.70 € TTC.

Pour ce faire, un virement de crédits est nécessaire d'un montant de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette acquisition et autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152 (21) : voirie sécurité	1 500 €	
D 2158 (21) op 140 : outillage		1 500 €

## IV. Affaires diverses

**1/ La Cocotte Gourmande :** M. le Maire lit le courrier des gérants de l'établissement adressé en mairie à l'attention du Conseil Municipal. Ils demandent :

- d'inverser la salle de séminaire du rez de chaussée et la salle de restaurant à l'étage. Ils prennent tous les frais à leur charge.

- d'intervenir auprès de certaines entreprises car ils rencontrent de nombreux problèmes sur les matériels et installations ce qui a pour effet de leur coûter cher en entretien.

Plomberie / chauffage : entreprise Caroline BRETON. Aération fonctionnant avec la hotte défectueuse, tuyaux percés, fuites sur le réseau chauffage...

Matériels de cuisine : société SOVIMEF. Nombreuses pannes ou nécessité de remplacement sur passe-plats, salamandre, porte de four, meuble transversal, chambre froide...

M. le Maire informe le conseil sur les actions en cours :

- entreprise Caroline BRETON : une LR/AR a été envoyée le 28 octobre. Depuis des techniciens se sont déplacés pour diagnostiquer et évaluer. A ce jour, pas de nouvelles.

- société SOVIMEF : Le responsable de l'entreprise a été convoqué pour lui faire part de toutes les

remarques et lui demander qu'il explique pourquoi du matériel mis en place depuis à peine 4 ans tombe régulièrement en panne. Pour 50 000 € d'investissement, 5 000 € de réparations ou échanges ont été nécessaires et ceci à la charge du gérant ce qui n'est pas acceptable. Il a été mis en demeure de se rendre avec un technicien dans l'établissement pour rencontrer le gérant, faire le point et prendre à sa charge des réparations, en particulier la table traversante.

Aménagement de salle : rien ne semble s'y opposer sur le plan technique et de la sécurité. Le conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable. Un courrier sera envoyé pour leur signifier l'accord.

**2/ Réunion à Saint-Lô sur le projet de tracé de l'axe Saint-Lô – Coutances** : Elle a eu lieu au Conseil Départemental mercredi dernier. M. le Maire accompagné du 1<sup>er</sup> adjoint et de 3 conseillers municipaux s'y sont rendus. Le tracé est découpé en 3 tronçons : nous sommes dans le secteur 2 « Marigny – La Chénée – Belval ». Une équipe du Conseil Départemental est affectée à chaque secteur. Elle connaît parfaitement le terrain. Plusieurs propositions sont faites mais rien n'est arrêté. Concernant Carantilly, 3 points noirs sont identifiés, à savoir : La Choinetière, La Mauvaisinière et La Fosse / Le Boscq. Une prochaine réunion de secteur aura lieu vers le mois de mai 2020.

**3/ Réparations à la Salle de sports** : M. le Maire rend compte au Conseil que suite à l'intervention de M. Gilles QUINQUENEL qu'il avait interpellé sur ce sujet, le Directeur et le responsable des travaux de l'Agglo se sont déplacés le 5 décembre dernier. Ils ont assuré qu'ils vont faire effectuer des travaux dès que possible. Dans un premier temps, une mise hors d'eau en remplaçant les chéneaux.

Ce week-end, suite à la tempête, une bande de rive du toit s'est arrachée. L'Agglo contactée, a fait intervenir une entreprise mardi.

Concernant son utilisation, une réunion a eu lieu le 17 décembre en présence du Maire, du Directeur des Sports de l'Agglo, de la JSC et de Bol d'Air. Le Directeur des Sports a demandé aux associations qui utilisent cette salle (sous la compétence de l'Agglo) de faire des efforts et de se mettre d'accord sur les créneaux horaires. De plus, et afin d'éviter que trop de clés ne circulent, l'Agglo met en place dès le début d'année des badges qui seront nominatifs aux associations.

#### **4/Réunions Saint-Lô Agglo**

- Ordures ménagères : l'orientation pour 2021 va vers la levée incitative avec un ramassage en porte à porte tous les 15 jours des bacs individuels équipés de puces.

Une augmentation des tarifs est prévue pour 2020 pour le secteur de l'ancienne communauté de communes de Canisy (la dernière datait de 2016). Les nouveaux tarifs sont : 1 personne 106.70 € (au lieu de 97 €) ; 2 personnes 165.88 € (au lieu de 150.80 €) ; 3 personnes et plus 225.06 € (au lieu de 204.60 €).

- PADD : 91 % des communes ont répondu. Il y a de nouvelles propositions.

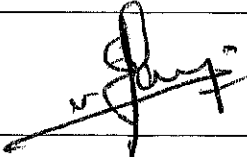
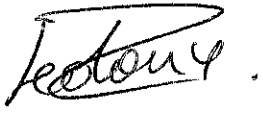
#### **V. Questions diverses**

- Voirie : le budget pour 2019 était de 30 000 €. Il y a eu une erreur sur le montant. M. CORON précise que l'ordre de service a été signé par les trois parties (commune, entreprise et maître d'œuvre) : aucune modification ne peut être acceptée.

- M. Gratien ALLIX intervient sur un problème d'écoulement des eaux au Boscq : une buse et un regard doivent faire l'objet de travaux. M. CORON, en charge de la voirie, répond que la commission se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	La Secrétaire, Malika LEDOUX 
Bruno CORON	Cécile NOURRY Excusée
Erik DUFORT	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE PP Mme LEDOUX	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS Absente	André BOURGÈS